

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **81200976.9**

⑤① Int. Cl.³: **F 41 C 27/00, F 41 C 5/00**

㉔ Date de dépôt: **02.09.81**

③① Priorité: **16.10.80 BE 2058809**

⑦① Demandeur: **FABRIQUE NATIONALE HERSTAL en abrégé FN Société Anonyme, B-4400 Herstal (BE)**

④③ Date de publication de la demande: **28.04.82**
Bulletin 82/17

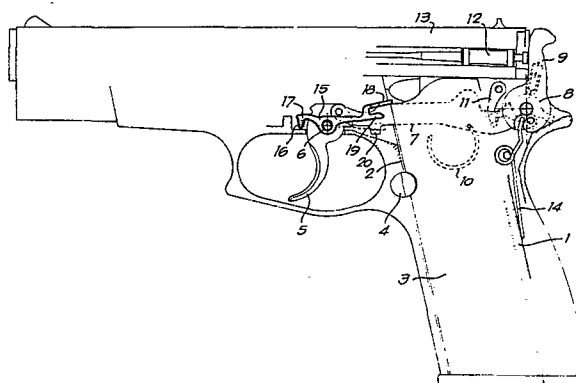
⑦② Inventeur: **Bourlet, Maurice V., Avenue de l'Observatoire 219, B-4000 Liège (BE)**
Inventeur: **Storder, Jean-Pierre H., Avenue des Fougères 28, B-5100 Namur (BE)**

⑧④ Etats contractants désignés: **AT CH DE FR GB IT LI LU NL SE**

⑦④ Mandataire: **Bockstael, Daniel, M.F.J. Bockstael Arenbergstraat 13, B-2000 Anvers (BE)**

⑤④ **Ejecteur de chargeur pour pistolets automatiques et similaires.**

⑤⑦ Ejecteur de chargeur pour pistolets automatiques ayant une carcasse (1) contenant un logement (2) pour un chargeur (3) et supportant un moyen de verrouillage (4) du chargeur dans ledit logement, une détente (5) et une chaîne cinématique (7-14) de commande de percussion, caractérisé en ce qu'il est substantiellement constitué par un organe (15), porté par ladite carcasse (1) et dont une partie (18) fait saillie dans ledit logement (2), cet organe (15) étant destiné à être refoulé par ledit chargeur (3) lors de son introduction dans son logement (2), ce refoulement entraînant soit la déformation élastique dudit organe (15), soit la mise sous tension d'un ressort (16) associé à ce dernier.



- 1 -

"Ejecteur de chargeur pour pistolets automatiques et similaires".

La présente invention concerne un éjecteur de chargeur pour pistolets automatiques et similaires.

Avec les pistolets classiques, l'extraction d'un chargeur
5 vide en vue de son remplacement par un chargeur plein est une opération prenant un temps non négligeable, pouvant être critique dans certaines situations.

Le but de l'invention est dès lors d'équiper un pistolet
10 d'un éjecteur destiné à refouler le chargeur hors de son logement dans la carcasse de l'arme dès que le moyen de verrouillage classique dudit chargeur est amené en position de déverrouillage.

15 Ce but est atteint, conformément à l'invention, par un organe solidaire de la carcasse, dont une partie fait saillie dans le logement du chargeur, cet organe étant destiné à être refoulé par ledit chargeur lors de son introduction dans son logement, ce refoulement entraînant soit la défor-
20 mation élastique dudit organe, soit la mise sous tension d'un ressort associé à ce dernier.

Par ailleurs, lorsqu'un chargeur est retiré d'une arme, on ne peut toujours être certain que sa chambre soit vide. Dans
25 la négative, les risques d'accident sont considérables.

Un deuxième objet de l'invention consiste dès lors à utiliser également l'éjecteur pour interdire le fonctionnement du mécanisme d'armement, respectivement de percussion de l'arme.

5

Dans une forme préférée de réalisation de l'invention, une partie de l'éjecteur susdit est destinée à refouler un élément du mécanisme d'armement, respectivement de percussion, de manière à interrompre la chaîne critique constituée
10 par ce dernier.

Pour plus de clarté, l'invention est décrite plus en détail ci-après, avec référence au dessin schématique illustratif annexé, lequel est une vue simplifiée d'une arme, montrant
15 les principaux éléments concernés par la présente invention.

L'arme représentée comporte une carcasse 1 dont la partie crosse comporte un logement 2 pour un chargeur 3. Un dispositif de verrouillage 4 permet l'immobilisation du chargeur dans ledit logement.
20

Une détente 5 est pivotée en 6 sur la carcasse. Une extrémité d'un séparateur 7 est pivotée sur la détente 6 tandis que son autre extrémité est engagée dans un déconnecteur 8 associé au chien 9. Le dessin montre encore : le
25 ressort de détente 10, agissant sur le séparateur 7; la gâchette 11, le percuteur 12 dans la culasse 13 ainsi que le ressort du chien 14. Ces dispositions sont connues et ne font donc pas partie de l'invention.

30

L'éjecteur conforme à l'invention est constitué par un levier 15 (représenté en trait gras) monté à pivotement sur le pivot 6 susdit.

35 Un ressort 16, prenant appui sur la carcasse 1, refoule l'extrémité 17 dudit levier 15. L'autre extrémité de ce dernier comporte deux branches, respectivement 18 et 19.

La branche 18 s'étend dans le logement 2 et est destinée à être refoulée par le chargeur 3 lorsque ce dernier est introduit dans l'arme, faisant ainsi basculer le levier 15 en comprimant le ressort 16.

5

L'autre branche 19 est destinée à coopérer avec un doigt latéral 20 prévu à cet effet sur le séparateur 7.

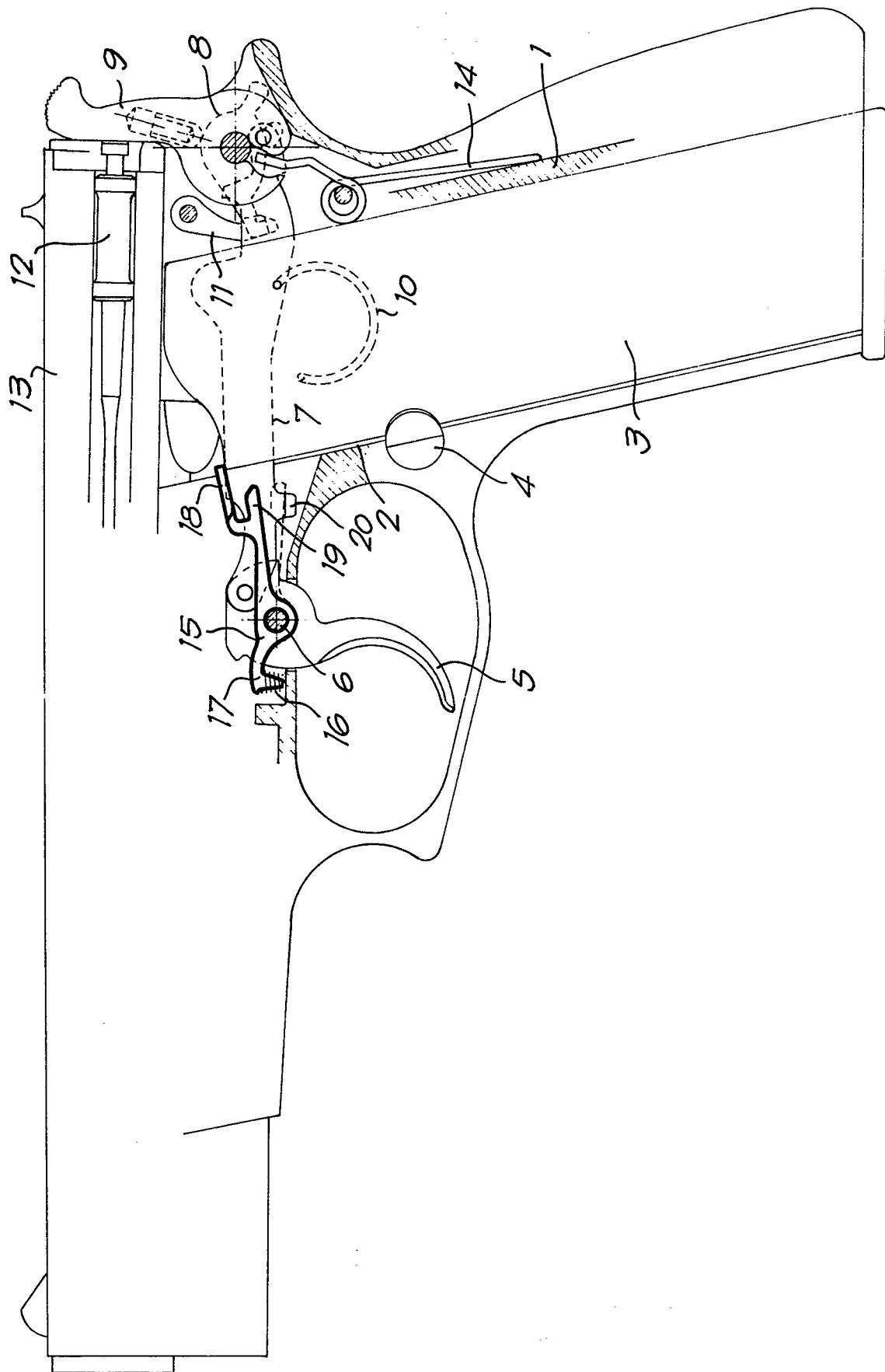
10 Lorsque le chargeur 3 est déverrouillé suite à une manoeuvre appropriée du dispositif 4, la détente du ressort 16 cause le basculement soudain du levier 15 et dès lors l'éjection du chargeur 3. Durant ce mouvement de basculement, la
15 branche 19 refoule le doigt 20 à l'encontre du ressort 10, ce qui a pour effet de faire basculer le séparateur 7 provoquant ainsi son désengagement du déconnecteur 8. La
percussion n'est dès lors plus possible aussi longtemps qu'un chargeur ne sera pas introduit dans le logement 2.

20 Il est évident que de nombreuses modifications peuvent être apportées au dispositif susdécrit, sans pour autant sortir du cadre de l'invention. Ainsi, au lieu d'être constitué d'un levier pivotant et d'un ressort, l'éjecteur pourrait être réalisé d'une pièce en acier ressort, convenablement profilé.

Revendications.

- 1.- Ejecteur de chargeur pour pistolets automatiques ayant une carcasse (1) contenant un logement (2) pour un chargeur
5 (3) et supportant un moyen de verrouillage (4) du chargeur dans ledit logement, une détente (5) et une chaîne cinématique (7-14) de commande de percussion, caractérisé en ce qu'il est substantiellement constitué par un organe (15), porté par ladite carcasse (1) et dont une partie (18) fait
10 saillie dans ledit logement (2), cet organe (15) étant destiné à être refoulé par ledit chargeur (3) lors de son introduction dans son logement (2), ce refoulement entraînant soit la déformation élastique dudit organe (15), soit la mise sous tension d'un ressort (15) associé à ce dernier.
15
- 2.- Ejecteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit organe (15) est conformé de manière à refouler, durant son mouvement d'éjection du chargeur, un élément (7) de ladite chaîne cinématique afin d'interrompre cette dernière.
20
- 3.- Ejecteur selon la revendication 2, caractérisé en ce que ledit organe (15) est constitué par un levier pivoté sur l'axe de la détente, dont une extrémité (17) est sollicitée par un ressort (16) prenant appui sur la carcasse (1) et dont
25 l'autre extrémité présente deux branches (18-19) dont l'une (18) s'étend dans ledit logement (2) du chargeur et dont l'autre (19) est destinée à refouler ledit élément (7) de la chaîne cinématique.

0050378





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0050378

Numéro de la demande

EP 81 20 0976

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	FR - A - 794 061 (MAUSER-WERKE) * Page 6, lignes 81-104; page 7, lignes 1-89; figure 12 *	1,2,3	F 41 C 27/00 F 41 C 5/00
	--		
X	FR - A - 756 302 (YOVANOVITCH) * Page 2, lignes 28-52; page 3, lignes 1 et 2; figures 1 et 11-14 *	1,2,3	
	--		
X	FR - A - 359 396 (SEARLE) * Page 3, lignes 67-104; page 4, lignes 1-35; figures 1-3; figures 26 et 35 *	1,2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
	--		
X	FR - A - 722 555 (F.N.) * Page 4, lignes 18-65; figures 6,7 *	1,2,3	F 41 C

			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons
X Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		03-02-1982	VAN DER PLAS